

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

06/03/2025

N° E25000017 /14

La présidente du tribunal administratif

Vu enregistrée le 03/03/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de Merville-Franceville plage demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la déclaration de projet relative à l'implantation d'une brigade de gendarmerie emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Merville-Franceville plage* ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 126-1, L. 123-6, L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-54 et suivants et L. 300-6 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel BAR est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Poé SCAURI est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

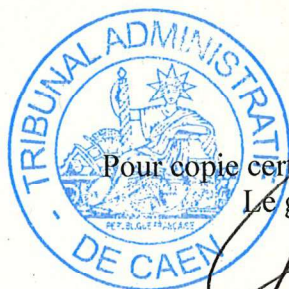
ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de Merville-Franceville plage, à Monsieur Michel BAR et à Mme Poé SCAURI.

Fait à Caen, le 06/03/2025.

la présidente,

SIGNÉ

Hélène ROULAND-BOYER



Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le greffier en chef,

David DUBOST
David DUBOST